



A l'attention de M. Alexandre DEFOMBELLE

OBJET : DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES NOTES DE FRAIS 2024 DES ELUS ET DES AGENTS.

Nos références : 2025/11/161

Vos références : dada+request-51535-a11e074f@madada.fr

Monsieur,

Pour faire suite à votre mail du 16 octobre dernier sollicitant la communication, sous forme électronique, des notes de frais 2024 des élus et des agents de la Commune de Souigné-sous-Ballon, je vous informe que la Commune de Souigné-sous-Ballon n'a procédé en 2024 à aucun remboursement de frais à des élus ou des agents.

Pour information, les remboursements de frais des agents sont inscrits au compte budgétaire 625 et ceux des élus au compte budgétaire 65312. Pour ce qui est du compte 65312, vous pourrez voir qu'il n'y avait pas de prévisions budgétaires inscrites au budget 2024.

Le tableau ci-dessous reprenant les données du compte administratif 2024 de la Commune de Souigné-sous-Ballon atteste de mes propos :

Articles budgétaires	Libellé articles	Crédits inscrits au BP 2024	Dépenses 2024	Crédits annulés
625	Déplacements et missions agents	3 500,00	0,00	3 500,00
65313	Cotisations retraite élus	3 800,00	1 971,22	1 828,78
65315	Formation des élus	2 000,00	0,00	2 000,00

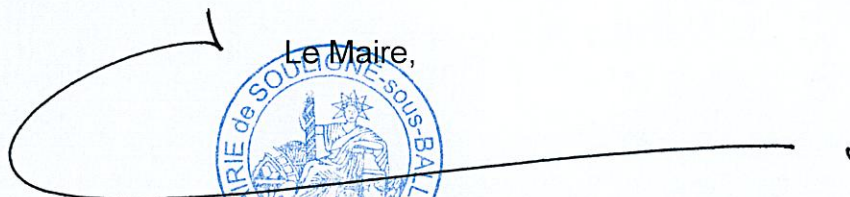
Mairie- 1 Place de la Mairie -72290 SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

Tél : 02-43-27-32-85

Mail : mairie@souligne-sous-ballon.frSite internet : souligne-sous-ballon.fr

Siret : 21720340500014

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

David CHOLLET



Mairie- 1 Place de la Mairie -72290 SOULIGNÉ-SOUS-BALLON

Tél : 02-43-27-32-85

Mail : mairie@souligne-sous-ballon.fr

Site internet : souligne-sous-ballon.fr

Siret : 21720340500014